



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 14 septembre 2015, à 20 h
00, à la salle du conseil, 1380, route 125, Sainte-Julienne, au lieu
ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers
suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Yannick Thibeault, district 4
Monsieur Richard Desormiers, district 5
Monsieur Normand Martineau, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Jetté, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et
secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

15-09R-297

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Martineau
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

15-09R-298

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AOÛT
2015**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance du 10 août 2015 soit adopté tel
que déposé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes
présentes à s'exprimer.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au conseil:

Compte rendu des divers comités internes;
Lettre du ministère des Transports - fin de bail du 2502, route 125;
CAI: confirmation de la fermeture du dossier 1011764;
Approbation du règlement 2014-012 - Annexion municipalité de St-
Alexis.



No. résolution
ou annotation

M. Normand Martineau dépose les documents suivants:

Pétition pour une demande d'asphalte ~ rue Vondrejs et St-Gabriel
Demande d'accès à l'information ~ protocole Expo Rive-Nord
Article 82 du Code Municipal ~ présidents de comités

15-09R-299

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs pour un montant de 553 439.09 \$ et en autorise le paiement.

ADOPTÉE

15-09R-300

ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois d'août 2015 et totalisant un montant de 451 538.63 \$.

M. Normand Martineau vote contre

ADOPTÉE

15-09R-301

CONSENTEMENT RECYC-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE Recyc-Québec a transmis un courriel aux municipalités indiquant que l'adoption d'une résolution demandant à celle-ci de donner accès aux données nécessaires à l'élaboration du PGMR pourra être considérée comme consentement de la part de la municipalité pour transférer les données à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution doit être votée à l'unanimité par le conseil municipal de toutes les municipalités de la MRC visée par le consentement;

CONSIDÉRANT QUE suivant les orientations gouvernementales, la MRC doit effectuer la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et dans le cadre de cette révision, elle doit attribuer des montants pour la réalisation des actions qu'elle propose;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2015

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire encourager les municipalités dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE l'intervention de la MRC vise, également, à aider le MDDELCC et RECYC-QUÉBEC eu égard à l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit de données provenant du domaine public;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne informe RECYC-QUÉBEC qu'il consent à donner accès aux données de la Municipalité, nécessaires à la réalisation du PGMR, à la MRC de Montcalm et ses mandataires autorisés.

QUE copie de cette résolution soit transmise à RECYC-QUÉBEC et à la MRC de Montcalm.

ADOPTÉE

15-09R-302

VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 682 883

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 15-06R-190 le conseil a cédé une partie du lot 3 682 883;

CONSIDÉRANT QU' une partie résiduelle de ce lot a été réidentifié sous le numéro 5 749 281 conformément au plan déposé par Pascal Neveu, arpenteur-géomètre sous la minute 5174;

CONSIDÉRANT QUE ce lot n'est d'aucune utilité municipale;

CONSIDÉRANT l'intérêt des propriétaires du lot 3 442 506, adjacent au nouveau lot 5 749 281, à acquérir ce lot;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil:

- Cède, en faveur des propriétaires du lot 3 442 506, pour un montant de 3 000 \$ plus les taxes applicables le nouveau lot 5 749 281;
- Décrète la fermeture d'une partie de la rue Benoît consistant en le lot 5 749 281;
- Autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à cette transaction;



No. résolution
ou annotation

15-09R-303

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2015

QUE les frais de notaire et de toute opération cadastrale subséquente sont à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉE

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2016

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil doit établir le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année suivante;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tiene ses séances ordinaires en 2016 à 20h00, au lieu ordinaire des sessions, 1380, route 125 à Sainte-Julienne, le tout conformément au calendrier suivant :

Lundi	11 janvier 2016	à 20h00
Lundi	1 ^{er} février 2016	à 20h00
Lundi	15 février 2016	à 20h00
Lundi	14 mars 2016	à 20h00
Lundi	11 avril 2016	à 20h00
Lundi	09 mai 2016	à 20h00
Lundi	13 juin 2016	à 20h00
Lundi	11 juillet 2016	à 20h00
Lundi	08 août 2016	à 20h00
Lundi	12 septembre 2016	à 20h00
Mardi	11 octobre 2016	à 20h00
Lundi	14 novembre 2016	à 20h00
Lundi	12 décembre 2016	à 20h00

ADOPTÉE

15-09R-304

RENOUVELLEMENT CROIX-ROUGE CANADIENNE

CONSIDÉRANT QU' une entente de trois ans a été signée avec la Croix-Rouge Canadienne pour la prestation de services lors de sinistre majeur;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une contribution annuelle de 0.15 \$ per capita;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le paiement d'un montant de 1 479.45 \$ à titre de contribution annuelle pour l'année 2015 conformément à l'entente intervenue.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

15-09R-305

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2015

**COOPÉRATIVE DE SERVICES MULTIPLES DE LANAUDIÈRE -
DEMANDE DE RÉVISION**

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de services multiples de Lanaudière a déposé, auprès de la Commission municipale du Québec, une demande de révision périodique afin de reconduire leur reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée au 1317, chemin du Gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la Commission, en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale doit demander l'avis de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil est en accord avec la demande déposée par la Coopérative de services multiples de Lanaudière pour le 1317, chemin du Gouvernement.

ADOPTÉE

15-09R-306

JARDIN COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le chef de la division horticulture et environnement a présenté un projet d'aménagement d'un jardin communautaire à l'angle de la rue Desroches et chemin du Gouvernement sur le lot 4 080 447;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif général de ces jardins est d'offrir la possibilité aux résidents de cultiver des légumes biologiques, de promouvoir les saines habitudes alimentaires et de créer un site éducatif et familial;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'horticulture (Hortéco) s'engage dans un partenariat avec la Municipalité pour la création et la gestion du futur jardin communautaire;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, il y a lieu de signer un protocole d'entente avec la Société d'horticulture;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2015

QUE le conseil autorise la mise en place d'un jardin communautaire sur le terrain de la Municipalité à l'angle de la rue Desroches et chemin du Gouvernement sur le lot 4 080 447;

QUE le conseil mandate le chef de division horticulture et environnement responsable du projet;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente à intervenir avec la Société d'horticulture (Hortéco) les engageant dans un partenariat avec la Municipalité pour la création et la gestion du jardin communautaire.

ADOPTÉE

15-09R-307

MANDAT - 698, DE LA PLAGE

CONSIDÉRANT QU' un jugement a été obtenu contre le propriétaire du 698, rue de la Plage;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, il est devenu nécessaire de faire évacuer les lieux en exécution du jugement;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire est décédé depuis;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour la Municipalité de récupérer les sommes dues;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate la firme Dunton Rainville s.e.n.c pour procéder à la saisie immobilière afin de récupérer tous montants dus à la Municipalité incluant les taxes impayées pour la propriété du 698, rue de la Plage.

ADOPTÉE

15-09R-308

STAGIAIRE - DÉPARTEMENT DES FINANCES

CONSIDÉRANT QU' une demande de stage non rémunérée en comptabilité d'une période de 120 heures a été déposée par Mme Lana Sanschagrin;

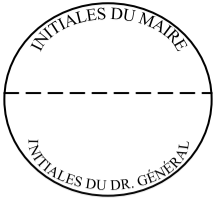
CONSIDÉRANT l'acceptation de la Chef de division finance de superviser ce stage;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise Mme Lana Sanschagrin à réaliser un stage en comptabilité, d'une durée de 120 heures débutant en septembre 2015.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

15-09R-309

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2015

CHAUFFAGE DE LA CASERNE

CONSIDÉRANT QUE le système de chauffage de la caserne nécessite le remplacement des trois aérothermes existants qui sont inefficaces et désuets;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Climatisation C. Bédard (1995) Inc. pour le remplacement des trois aérothermes au mazout par trois fournaies Conforto à 98.5 % d'efficacité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nous fera économiser approximativement 25 % de mazout et donnera une meilleure combustion qui permettra d'amoinrir l'empreinte écologique lors des mois d'hiver;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate la compagnie Climatisation C. Bédard (1995) Inc. à procéder au remplacement des trois aérothermes par trois fournaies Conforto, conformément à sa soumission no 15-09-11, pour un montant de 13 550 \$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉE

15-09R-310

RENOUVELLEMENT ASSURANCE RESPONSABILITÉ ET BIENS MEUBLES

CONSIDÉRANT QUE l'assurance générale de la Municipalité, couvrant la responsabilité, les pompiers et les biens meubles est venue à échéance;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à un renouvellement des couvertures;

CONSIDÉRANT la facture déposée par le Groupe Ultima pour procéder audit renouvellement;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise un paiement au montant de 117 105 \$ en faveur du Groupe Ultima Inc. pour le renouvellement des polices d'assurance MMQP-03-063060 et POMP-03-063060.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

15-09R-311

POLITIQUE À L'ÉLITE - NICOLAS TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE Nicolas Tremblay est « Élite » dans le domaine du baseball catégorie Pee Wee;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier était en compétition à Sherbrooke le 24 juillet dernier lors du championnat ainsi qu'aux championnats provinciaux du 4 au 7 septembre 2015 à Sainte-Foy;

CONSIDÉRANT QUE sa demande de subvention est admissible à la Politique de subvention à l'élite;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de subvention à l'élite offre et permet d'octroyer un montant de 250 \$ par élite et par événement jusqu'à concurrence de deux (2) événements/année;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services culturels et récréatifs;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'une aide financière au montant de 500 \$ pour Nicolas Tremblay concernant les deux championnats du 24 juillet à Sherbrooke et du 4 au 7 septembre 2015 à Sainte-Foy;

ADOPTÉE

15-09R-312

SURVEILLANCE DU CHALET ET DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire assurer la sécurité des citoyens profitant des facilités de la patinoire du parc 4-Vents en période hivernale;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, il y a lieu d'assurer la présence d'un surveillant pour la patinoire et le chalet du parc 4-Vents pour l'hiver 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des services culturels et récréatifs a pris entente avec Déneigement Péloquin pour que celui-ci puisse offrir un tel service;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

QUE le conseil donne le mandat à Déneigement Péloquin d'assurer la présence, lors des heures requises par la directrice des services culturels et récréatifs, d'une personne en charge d'assurer la surveillance de la patinoire et du chalet du parc 4-Vents, pour un coût de 15 \$ de l'heure pour un maximum de 600 heures pour la saison 2015-2016.

ADOPTÉE

15-09R-313

HAUTS PARLEURS PORTATIFS - SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'améliorer la qualité sonore lors des séances publiques et des rencontres dans la salle municipale par l'achat de nouveaux hauts parleurs;

CONSIDÉRANT le désir, lors des conférences de presse, spectacle d'été ou toutes activités à l'extérieur d'avoir accès à un système de hauts parleurs efficace pour s'adresser à une foule;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice des services culturels et récréatifs à procéder à l'achat de 4 hauts parleurs portatifs incluant supports, trépieds et installation tel que la soumission portant le numéro 7526 de Québec Son au montant de 3 350 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

15-09R-314

LIGUE DE BALLON-BALAI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire remettre sur pied une ligue d'au moins quatre équipes de ballon-balai pour la saison 2015-2016, et ce, selon une formule d'autofinancement;

CONSIDÉRANT QU' il en coûterait, pour quatre équipes une somme d'environ 2 400 \$ comprenant les honoraires des arbitres et des marqueurs, le coût d'achat des ballons ainsi que le souper et prix de présence pour chacun des joueurs;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise:

- La création d'une ligue de ballon-balai pour et dans la municipalité de Sainte-Julienne pour la saison 2015-2016;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2015

- La perception d'un montant de 600 \$ par équipe pour couvrir les frais nécessaires à la tenue de l'activité et de la soirée de clôture;
- Ladite activité conditionnellement à ce que le budget soit respecté et que les argents amassés couvrent en entier les dépenses projetées et engendrées par cette même activité;
- QUE lors des activités de ballon-balai, le technicien en loisir soit remplacé par un étudiant pour effectuer la surveillance des plateaux d'activités de l'école secondaire;

ADOPTÉE

15-09R-315

ACHAT SABLE

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres sur invitation a été effectué pour l'approvisionnement en sable pour l'hiver 2015-2016;

CONSIDÉRANT QU' une des deux entreprises invitées a déposé sa soumission;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue est la suivante (avant taxes):

Daniel Laberge transport: 11.50 \$ la tonne

CONSIDÉRANT le rapport déposé par le directeur des travaux publics à l'effet que Daniel Laberge transport est le seul soumissionnaire et que sa soumission est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Le conseil octroie le contrat d'approvisionnement de sable pour l'hiver 2015-2016 au soumissionnaire conforme soit Daniel Laberge transport au taux de 11.50 \$ la tonne, plus les taxes applicables pour une quantité d'environ 4 000 tonnes, le tout, selon les termes et conditions de sa soumission datée du 19 septembre ainsi que des documents d'appel d'offres, du devis et des addenda le cas échéant.

ADOPTÉE

15-09R-316

TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour obtenir des soumissions pour des travaux de rapiéçage;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont déposé leur soumission;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes (avant taxes):



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2015

Pavage E. Perreault Inc.	228 193.05 \$
Pavage J.D Inc.	232 847.00 \$
Duo Réhabilitation	320 504.46 \$
Asphaltage Construction Anor	335 762.50 \$

CONSIDÉRANT le rapport déposé par le directeur des travaux publics à l'effet que Pavage E. Perreault Inc. est le plus bas soumissionnaire et que sa soumission est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroie le contrat de travaux de rapiéçage d'asphalte 2015 au plus bas soumissionnaire conforme soit Pavage E. Perreault Inc. au montant estimé de 228 193.05 \$ plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions de sa soumission datée du 14 septembre ainsi que des documents d'appel d'offres, du devis et des addenda.

QUE le conseil approprie le surplus libre en paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

15-09R-317

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT le désir de mettre en place des actions visant la réduction des coûts et de temps de déneigement sur l'ensemble du territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le désir d'augmenter la qualité du service aux citoyens par une diminution du délai nécessaire au déneigement de l'ensemble des chemins;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour obtenir des soumissions pour un contrat de serviceSs de déneigement et d'épandage d'abrasif des domaines dont l'accès donne sur le rang du Cordon (route 346) pour les hivers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 avec possibilité de deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entrepreneurs ont soumissionnés;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Excavation Carroll Inc	2 010,91\$ /km	taxes incluses
Au Sentier de l'Érable senc	3 790,73\$ /km	taxes incluses
9034-9465 Québec Inc.	4 139.10\$ /km	taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions a eu lieu le 14 août en présence de Benoit Marsolais et Réal Perreault;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers



No. résolution
ou annotation

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le conseil octroie et accorde le contrat de services de déneigement et d'épandage d'abrasif des domaines dont l'accès donne sur le rang du Cordon (route 346) pour les hivers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 avec possibilité de deux années supplémentaires au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Carroll Inc. au montant de 1 749.00\$ / km plus les taxes applicables (environ 32.09 km), le tout, selon les termes et conditions de sa soumission datée du 14 août 2015 ainsi que des documents d'appel d'offres, du devis et des addenda.

M. Normand Martineau, conseiller district 6, affirme s'abstenir de voter sur cette résolution.

ADOPTÉE

15-09R-318

MATÉRIEL GRANULAIRE - DOMAINE GAUDET

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres sur invitation a été effectué pour l'approvisionnement du matériel granulaire pour des travaux prévus au domaine Gaudet;

CONSIDÉRANT QUE les deux entreprises invitées ont déposé leur soumission;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes (avant taxes):

Routek	17.69 \$ la tonne transport inclus
Sintra Inc.	14.50 \$ la tonne transport inclus

CONSIDÉRANT le rapport déposé par le directeur des travaux publics à l'effet que Sintra Inc. est le plus bas soumissionnaire et que sa soumission est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroie le contrat d'achat de matériel granulaire pour les travaux du domaine Gaudet au plus bas soumissionnaire conforme soit Sintra Inc. au taux de 14.50 \$ la tonne livrée, plus les taxes applicables pour une quantité d'environ 4 000 tonnes, le tout selon les termes et conditions de sa soumission datée du 9 septembre 2015 ainsi que des documents d'appel d'offres, du devis et des addenda.

QUE cette dépense soit défrayée par appropriation de surplus libre.

ADOPTÉE

15-09R-319

TRAVAUX DE DRAINAGE - DOMAINE PATRY

CONSIDÉRANT QUE des travaux de drainage sont requis dans certaines rues du domaine Patry dont le chemin Bon Air et quelques autres;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2015

CONSIDÉRANT la liste des travaux à faire cette saison, il a été convenu que certains travaux peuvent être fait par des entrepreneurs locaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le directeur des travaux publics à faire effectuer ces travaux de drainage ainsi que les travaux connexes, (pose de ponceau, élagage, ensemencement) dans les rues précitées pour un montant maximal de 24 999 \$ incluant les taxes, par Excavation André Demers conformément aux normes, règles et règlements applicables en matière d'octroi de contrat;

QUE cette dépense soit défrayée par appropriation du surplus libre.

ADOPTÉE

15-09R-320

TRAVAUX DE DRAINAGE - RUE BEAUMONT

CONSIDÉRANT QUE des travaux de drainage sont requis sur la rue Beaumont afin de préparer la rue pour le projet de rapiéçage;

CONSIDÉRANT la liste des travaux à faire cette saison, il a été convenu que certains travaux peuvent-être fait par des entrepreneurs locaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le directeur des travaux publics à faire effectuer ces travaux de drainage, d'excavation ainsi que les travaux connexes, (pose de ponceau, élagage, ensemencement) dans la rue précitée pour un montant maximal de 20 000 \$ plus les taxes applicables par Latendresse Asphalte Inc. conformément aux normes, règles et règlements applicables en matière d'octroi de contrat;

QUE cette dépense soit défrayée par appropriation du surplus libre.

ADOPTÉE

15-09R-321

VENTE DE LA GARETTE MASSEY-FERGUSON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut se départir d'un véhicule du Service des travaux publics soit un tracteur de marque Massey-Ferguson modèle MF 1505 de l'année 1976;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics est allé en appel de proposition pour l'achat du tracteur;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2015

CONSIDÉRANT QU' une proposition d'achat a été déposée par Les excavations Michel Chartier Inc. au montant de 3 600 \$;

CONSIDÉRANT QUE dans cette vente, fait également partie un lot de poutre de bois;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la vente du tracteur Massey-Ferguson et d'un lot de poutre de bois tel que vu au montant de 3 600 \$ à Les excavations Michel Chartier Inc. tel que la proposition d'achat déposée le 4 septembre au directeur des travaux publics.

ADOPTÉE

15-09R-322

DOMAINE DELORME - LIBÉRATION DU 5%

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a imposé une retenue sur le contrat octroyé à Asphalte Général Inc. pour les travaux de pavage du domaine Delorme, conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU' une inspection finale du chantier a été effectuée par le directeur des travaux publics, le directeur adjoint aux travaux publics ainsi que le directeur du développement du territoire et des infrastructures;

CONSIDÉRANT le rapport déposé par le directeur des travaux publics à l'effet que les travaux sont complétés à la satisfaction de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la libération de la retenue au montant de 26 596.43 \$ plus les taxes applicables et en autorise le paiement à la compagnie Asphalte Général Inc. en regard des travaux réalisés au domaine Delorme.

ADOPTÉE

15-09R-323

NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION - STE-JULIENNE EN HAUT

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire procéder aux travaux de construction d'un système de traitement de l'eau à l'aqueduc Sainte-Julienne en Haut;



No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, le conseil mandate le directeur du développement du territoire et des infrastructures pour procéder à un appel d'offres pour les services professionnels nécessaires à la réalisation dudit projet;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, il y a lieu de nommer un comité de sélection conformément aux dispositions de l'article 936.0.1.1 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil:

- Autorise le directeur du développement du territoire et des infrastructures à procéder à un appel d'offres de services professionnels pour la préparation et la rédaction des plans et devis, la rédaction des documents d'appels d'offres incluant les addenda auprès des entrepreneurs, l'analyse des soumissions et de ses recommandations, la rédaction des documents pour l'obtention des certificats nécessaires, l'assistance technique et administrative nécessaires jusqu'au dépôt du rapport final au ministère concerné selon les programmes d'aide financière concernés ainsi que la surveillance des travaux pour les travaux de traitement de l'eau à l'aqueduc Sainte-Julienne en Haut.

- Nomme:

M. Michel Moreau, directeur du développement du territoire et des infrastructures
M. Benoit Marsolais, directeur des travaux publics
M. Réal Perreault, directeur adjoint des travaux publics

membres du comité de sélection en vue de l'analyse des soumissions déposées.

ADOPTÉE

15-09R-324

DEMANDE PIIA 2015-0049 : 2607-2609, RUE VICTORIA

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée sous le numéro PIIA 2015-0049 pour le 2607-2609, rue Victoria visant à :

- Changer cinq fenêtres coulissantes de mêmes dimensions, situées sur la partie rallonge du bâtiment;
- Changer une fenêtre coulissante pour la même dimension, située au rez-de-chaussée du bâtiment;
- Retirer la cheminée située à l'arrière du bâtiment;
- Refaire une partie du revêtement à l'arrière pour mettre du vinyle blanc identique au reste du bâtiment;
- Relocaliser l'escalier en façade.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 26 août 2015 et déposé ses recommandations au conseil;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2015-0049 pour le 2607-2609, rue Victoria.

ADOPTÉE

15-09R-325

DEMANDE PIIA 2015-0050 : 1473 ET 1479, CHEMIN DU GOUVERNEMENT

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée sous le numéro PIIA 2015-0050 pour le 1473 et 1479, chemin du Gouvernement visant à installer une clôture de maille de chaîne brune de 4' de haut en cour latérale et arrière et planter une haie de chèvrefeuille de 3' de haut en cours avant;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 26 août 2015 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2015-0050 pour le 1473 et 1479, chemin du Gouvernement.

ADOPTÉE

15-09R-326

DEMANDE PIIA 2015-0051 : 2359, ROUTE 337

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée sous le numéro PIIA 2015-0051 pour la construction d'un bâtiment multifamilial isolé de 50' x 58' de 8 logements ayant une entrée commune au 2359, route 337 (suite 1 à 8);

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment sera en bois couleur espresso, en pierre couleur beige toscan et la toiture en bardeaux d'asphalte architectural couleur céleste;

CONSIDÉRANT QUE les éléments décoratifs seront en bois brun et en aluminium couleur lin veloutée et que les balcons avant seront en verre, bois et aluminium noir et les balcons arrière seront en aluminium blanc;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 26 août 2015 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers



No. résolution
ou annotation

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2015-0051 pour le 2359, route 337 suite 1 à 8 conditionnellement à l'obtention d'une servitude de passage et d'une description technique du lot 5 770 943 en faveur du lot 5 770 945.

ADOPTÉE

15-09R-327

DEMANDE PIIA 2015-0052 : 2367, ROUTE 337

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée sous le numéro PIIA 2015-0052 pour la construction d'un bâtiment multifamilial isolé de 50' x 58' de 8 logements ayant une entrée commune au 2367, route 337 (suite 1 à 8);

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment sera en bois couleur espresso, en pierre couleur beige toscan et la toiture en bardeaux d'asphalte architectural couleur céleste;

CONSIDÉRANT QUE les éléments décoratifs seront en bois brun et en aluminium couleur lin veloutée et que les balcons avant seront en verre, bois et aluminium noir et les balcons arrière seront en aluminium blanc;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 26 août 2015 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2015-0052 pour le 2367, route 337 suite 1 à 8 conditionnellement à l'obtention d'une servitude de passage et une description technique du lot 5 770 943 en faveur du lot 5 770 946.

ADOPTÉE

15-09R-328

DEMANDE PIIA 2015-0053 : 1687, ROUTE 125

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée sous le numéro PIIA 2015-0053 pour refaire le revêtement de la toiture par l'installation de bardeaux d'asphalte architectural brun double au 1687, route 125;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 26 août 2015 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault



No. résolution
ou annotation

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2015-0053 pour le 1687, route 125.

ADOPTÉE

15-09R-329

DEMANDE PIIA 2015-0054 : 1564, RUE ALBERT

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée sous le numéro PIIA 2015-0054 pour refaire le revêtement de la toiture par l'installation de bardeaux d'asphalte architectural gris ardoise situé au 1564, rue Albert;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 26 août 2015 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2015-0054 pour le 1564, rue Albert.

ADOPTÉE

15-09R-330

DEMANDE DE PIIA 2015-0055 - 1219-1221, ROUTE 125

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 15-08R-293, une demande de P.I.I.A. a été acceptée par le conseil lors de la séance du mois d'août 2015;

CONSIDÉRANT QU' une seconde demande de P.I.I.A. portant le numéro 2015-055 a été déposée afin que le bâtiment à rénover puisse accueillir trois commerces plutôt qu'un seul afin de réaliser le nouveau projet;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à :

- Ajouter deux portes d'entrée en façade;
- Démolir la partie arrière droite en tôle du bâtiment existant au 1219-1221 route 125;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 26 août 2015 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin



No. résolution
ou annotation

15-09R-331

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2015

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2015-0055 pour le 1219-1221, route 125.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 909-15 NOURRISSAGE D'ANIMAUX SAUVAGES

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE**

RÈGLEMENT N°909-15

RÈGLEMENT N°909-15 CONCERNANT LE NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES

- ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet aux municipalités de définir ce qui consiste une nuisance et de la faire supprimer;
- ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne estime qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'adopter un règlement concernant le nourrissage des animaux sauvages;
- ATTENDU QUE le conseil désire assurer le bien-être de sa population et protéger les ravages de cerfs de Virginie sur son territoire;
- ATTENDU QUE la nourriture donnée aux cerfs dans les endroits de nourrissage artificiel est loin d'être adaptée pour l'animal et que cette pratique n'est pas recommandée par les biologistes;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance du conseil le 10 août 2015;
- IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QU'il soit statué, décrété et ordonné, par le présent règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : DÉFINITION

Aux fins du présent règlement, les expressions et mots suivants signifient :

ANIMAUX SAUVAGES : Tout animal vivant à l'état sauvage et dont la responsabilité d'aménagement et de surveillance relève du Service de la faune.



No. résolution
ou annotation

CHEMINS PRIVÉS : Tous chemins, rues ou voies privées sur le territoire de la municipalité de Sainte-Julienne.

CHEMINS PUBLICS : Tous chemins, rues ou voies publiques sur le territoire de la municipalité de Sainte-Julienne.

NOURRISSAGE : Intervention humaine ou mécanique dans le but de nourrir les animaux sauvages et en particulier, les cerfs de Virginie.

ARTICLE 3 : APPLICATION

Le présent règlement s'applique en tout et en partie sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Julienne.

ARTICLE 4 : INTERDICTION DE NOURRISSAGE À PROXIMITÉ DES PLANS D'EAU

Il est interdit en tout temps de nourrir les animaux sauvages à une distance de moins de cinq cent (500) mètres d'un plan d'eau.

ARTICLE 5 : INTERDICTION DE NOURRISSAGE À PROXIMITÉ DES CHEMINS PRIVÉS OU PUBLICS

Il est interdit en tout temps de nourrir les animaux sauvages à une distance de moins de cinq cent (500) mètres de tous chemins privés ou publics.

ARTICLE 6 : INTERDICTION DE NOURRISSAGE À PROXIMITÉ DES HABITATIONS

Il est interdit en tout temps de nourrir les animaux sauvages à une distance de moins de cinq cent (500) mètres de toutes habitations permanentes ou saisonnières.

ARTICLE 7 : ADMINISTRATION ET PÉNALITÉ

Le conseil municipal autorise de façon générale tout agent de la paix et de la faune ainsi que les inspecteurs en bâtiment ou tout préposé à l'application du présent règlement à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toutes dispositions du présent règlement et autorise généralement en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infractions utiles à cette fin. Ces personnes sont chargées de l'application du présent règlement.

ARTICLE 8 : CONTRAVENTION

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible :

1.1 S'il s'agit d'une personne physique :

- a) Pour une première infraction, d'une amende minimale de 400 \$ et maximale de 1 000 \$, plus les frais;
- b) Pour une première récidive, d'une amende minimale de 800 \$ et maximale de 2 000 \$, plus les frais;
- c) Pour toute récidive additionnelle, d'une amende minimale de 1 600 \$ et maximale de 3 000 \$, plus les frais.



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2015

1.2 S'il s'agit d'une personne morale :

- a) Pour une première infraction, d'une amende minimale de 800\$ et maximale de 2000\$, plus les frais;
- b) Pour une première récidive, d'une amende minimale de 2000\$ et maximale de 4000\$, plus les frais;
- c) Pour toute récidive additionnelle, d'une amende minimale de 3200\$ et maximale de 5000\$, plus les frais.

Toute infraction continue à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement constitue, jour par jour, une infraction séparée et distincte.

La Municipalité peut, aux fins de faire respecter les dispositions du présent règlement, exercer cumulativement ou alternativement, avec ceux prévus au présent règlement, tout autre recours approprié de nature civile ou pénale.

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Règlement 909-15 entrera en vigueur conformément à la loi.

Monsieur Marcel Jetté
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Avis de motion : 10 août 2015
Adoption : 14 septembre 2015
Publié le :

ADOPTÉE

15-09R-332

RÈGLEMENT 911-15 LIMITE DE VITESSE

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE**

RÈGLEMENT N°911-15

**RÈGLEMENT N°911-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°900-98 ET
SES AMENDEMENTS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 904-15
AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE VITESSE SUR LE
TERRITOIRE.**

ATTENDU QUE

les articles 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) autorisent toute municipalité locale à adopter et à modifier toutes dispositions sur les limites de vitesse sur son territoire, par règlement;

ATTENDU QUE

le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne a adopté le règlement n°900-98, entré en vigueur le 22 décembre 1998 et un amendement, le n°900-A-00, entré en vigueur le 28 septembre 2000;



No. résolution
ou annotation

- ATTENDU QUE** le conseil désire modifier le n°900-98, afin d'établir de nouvelles limites de vitesse pour la sécurité de sa population.
- ATTENDU QUE** le conseil a adopté le règlement 904-15 concernant les limitations de vitesse;
- ATTENDU QUE** selon les informations obtenues par M. François Godard du ministère du Transport, le règlement 904-15 tel que déposé pourrait faire l'objet d'un désaveu par le ministre;
- ATTENDU QU'** advenant un tel désaveu, le règlement ne pourrait entrer en vigueur;
- ATTENDU QUE** le conseil a modifié le règlement pour répondre aux attentes du MTQ en pareille matière;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné à la séance du conseil le 10 août 2015;
- IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QU'il soit statué, décrété et ordonné, par le présent règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :

L'article 53, de la section "Limites de vitesse" du règlement n°900-98, est remplacé par l'article suivant :

Article 53 :

Nul ne peut conduire un véhicule routier sur le territoire de la municipalité à une vitesse :

- a) Excédant 30 km/h sur les voies publiques indiquées dans le tableau A.
- b) Excédant 40 km/h sur les voies publiques indiquées dans le tableau B.
- c) Excédant 50 km/h sur les voies publiques indiquées dans le tableau C.
- d) Excédant 60 km/h sur les voies publiques indiquées dans le tableau D.
- e) Excédant 70 km/h sur les voies publiques indiquées dans le tableau E.

ARTICLE 3 :

Les articles 54, 55 et 55.1, de la section "Limites de vitesse" du règlement n°900-98, amendé par le règlement no 900-A-00, sont abrogés dans leurs intégralités.



No. résolution
ou annotation

ARTICLE 4 :

Le 1er paragraphe de l'article 70, de la section "Infractions et pénalités" du règlement n°900-98, est remplacé par l'article suivant :

Article 70 :

Le conseil autorise, de façon générale le Directeur de la Sûreté du Québec ou ses représentants à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toutes les dispositions du présent règlement, et autorise ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin. Ces personnes sont chargées de l'application du présent règlement.

ARTICLE 5 :

L'article 81, dans la section "Infractions et pénalités" du règlement n°900-98, est remplacé par l'article suivant :

Article 81 :

Quiconque contrevient à l'article 53, du présent règlement, commet une infraction et est passible d'une amende, prévue aux articles 516 et 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 6 :

Les tableaux A, B, C, D et E font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 7 :

L'annexe "R" du règlement n°900-98 est abrogée dans son intégralité.

ARTICLE 8 :

Le règlement 904-15 est abrogé dans son intégralité.

ARTICLE 9 :

La signalisation appropriée sera installée sur le territoire, principalement à l'entrée des domaines, selon la carte en Annexe A. L'annexe A fait partie intégrante du présent règlement.

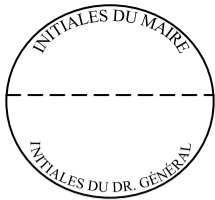
ARTICLE 10 :

Le présent Règlement 911-15 entrera en vigueur conformément à la loi.

Monsieur Marcel Jetté
Maire

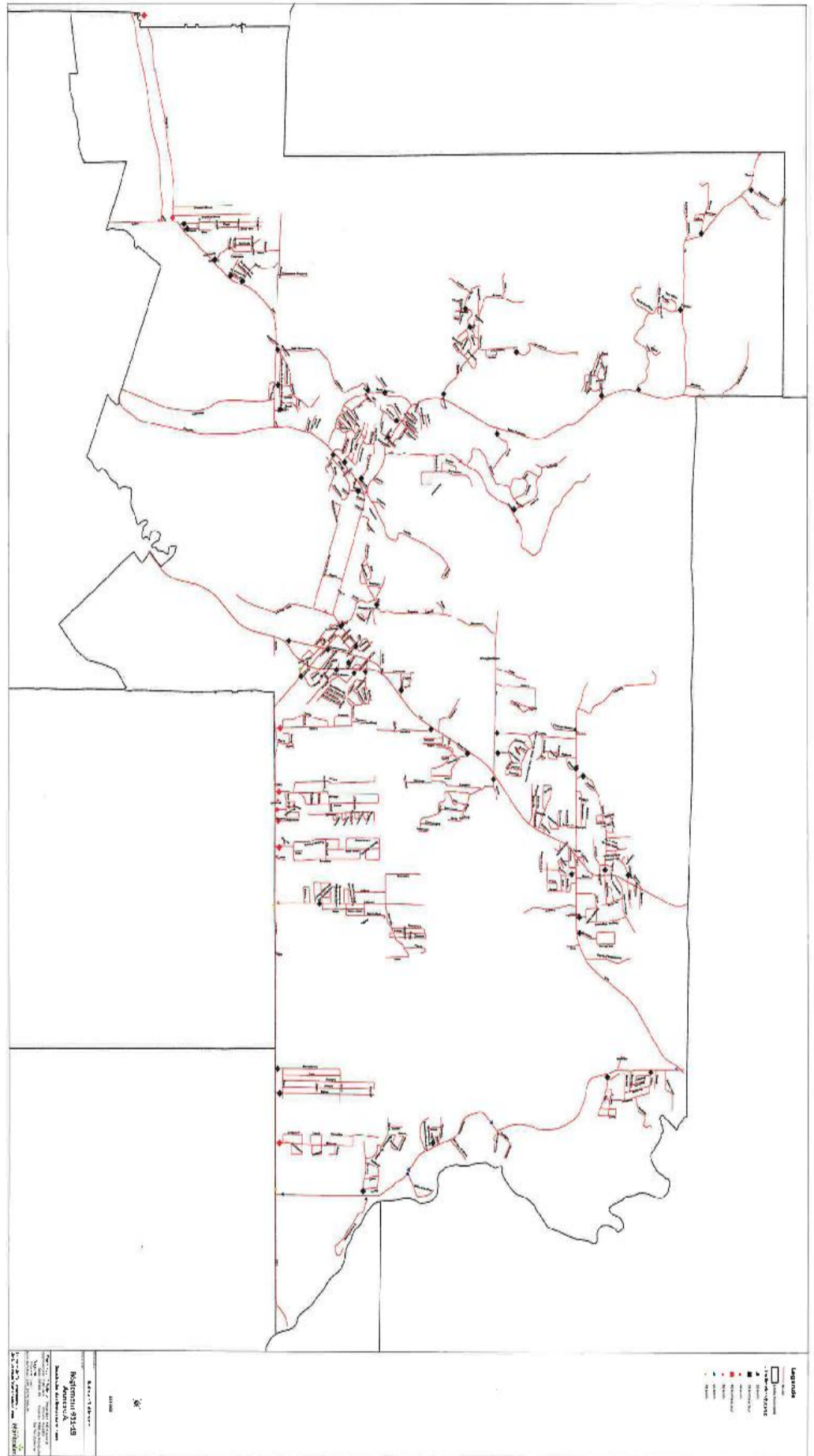
Madame France Landry
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Avis de motion : 10 août 2015
Adoption : 14 septembre 2015
Publié le :



No. résolution
ou annotation

Annexe A Règlement 911-15





No. résolution
ou annotation

Tableau A	Limite de vitesse maximal (Km)
Acadie (de l')	30 km
Adolphe	30 km
Aimé-Geoffrion	30 km
Alain	30 km
Albert	30 km
Alcide	30 km
Alexis	30 km
Alouettes	30 km
Amis (des)	30 km
André	30 km
Annie	30 km
Apanage (de L')	30 km
Aquilon	30 km
Aram	30 km
Aram (Place)	30 km
Arbres (des)	30 km
Archambault	30 km
Ariane	30 km
Arpents-Verts	30 km
Audet	30 km
Audrey	30 km
Aumont	30 km
Balade (Place de la)	30 km
Barsetti	30 km
Baume (du)	30 km
Beaudoin	30 km
Beaumont	30 km
Beaupré	30 km
Bélisle	30 km
Bellefeuille	30 km
Bellerive	30 km
Benjamin	30 km
Benjamin (Place)	30 km
Benoît	30 km
Berges (Place des)	30 km
Bernaches	30 km
Bison (Place du)	30 km
Boisvert	30 km
Bon-Air	30 km
Bonheur	30 km
Bord-de-l'Eau (du)	30 km
Bosquet (avenue du)	30 km
Bouleaux (avenue des)	30 km
Bourgogne (Place)	30 km
Brie (avenue)	30 km
Brise (de la)	30 km
Brûlée	30 km
Brunelle (Place)	30 km
Bruyère	30 km
Buisson (du)	30 km
Buisson (place du)	30 km
Caisse	30 km
Camping (du)	30 km
Canaris (des)	30 km



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2015

Carmen	30 km
Cartier : secteur ouest	30 km
Castel	30 km
Cèdres (avenue des)	30 km
Cèdres (Val-des-)	30 km
Centrale	30 km
Cerf (Place du)	30 km
Champagne	30 km
Champboisés	30 km
Champdoré (Place)	30 km
Chantal	30 km
Charleroi (de)	30 km
Charme (du)	30 km
Château (du)	30 km
Chaumont	30 km
Chayer (Place)	30 km
Chevreuil (du)	30 km
Christian	30 km
Claire	30 km
Clairière (rue de la)	30 km
Clarence	30 km
Claude (rue) Domaine des 2 lacs	30 km
Clément	30 km
Coda	30 km
Colline (de la)	30 km
Coloniale	30 km
Cometto	30 km
Condor	30 km
Copains (des)	30 km
Cougar (du)	30 km
Coulée (de la)	30 km
Croissant (avenue du)	30 km
Cygne (avenue du)	30 km
Dame (de la)	30 km
Danis	30 km
Delphis-Wolfe	30 km
Denis	30 km
Depairon	30 km
Desroches	30 km
Desrosiers	30 km
Deuxième Lac (du)	30 km
Domaine (du)	30 km
Domaine-Malo	30 km
Domaine-Paquette	30 km
Domaine-Patry (2e avenue du)	30 km
Domaine-Patry (3e avenue du)	30 km
Domaine-Patry (4e avenue du)	30 km
Domaine-Patry (5e avenue du)	30 km
Domaine-Patry (6e avenue du)	30 km
Domaine-Patry (7e avenue du)	30 km
Domaine-Patry (8e avenue du)	30 km
Doré	30 km
Doris	30 km
Drouin	30 km
Du Pont	30 km
Dubé	30 km



No. résolution
ou annotation

Dublin	30 km
Dufour	30 km
Dupuis	30 km
Écureuils	30 km
Édouard	30 km
Élan	30 km
Émelie	30 km
Émile	30 km
Entente (de l')	30 km
Entreprises (Place des)	30 km
Épervier (de l')	30 km
Érables (des)	30 km
Érables (Place des)	30 km
Erin	30 km
Esplanade (de l')	30 km
Étang (de l')	30 km
Étoile (de l')	30 km
Eugène-Marsan	30 km
Eugénie-Vigneault	30 km
Faisan (du)	30 km
Falaises (des)	30 km
Fanny	30 km
Flamants (avenue des)	30 km
Forest	30 km
Forget	30 km
Fougères (Place des)	30 km
France	30 km
François	30 km
Franscesco-Possenti	30 km
Gaétan	30 km
Gagné	30 km
Gagnon	30 km
Galais (avenue du)	30 km
Galarneau	30 km
Gariépy	30 km
Gaudet	30 km
Gauthier	30 km
Gazelles (des)	30 km
Georges	30 km
Gilles-Venne	30 km
Girard	30 km
Goudreault	30 km
Gouvernement (du)	30 km
Goyer	30 km
Goyette (Place)	30 km
Grand-Champ	30 km
Grand-Duc (du)	30 km
Grande-Allée	30 km
Grande-Côte	30 km
Gros-Bois	30 km
Guillaume	30 km
Guy	30 km
Haie (de la)	30 km
Hardel (Place)	30 km
Hauteurs (des)	30 km
Havre (du)	30 km



No. résolution
ou annotation

Héritage (de L')	30 km
Hétu (Place)	30 km
Hirondelles (des)	30 km
Honti	30 km
Horizon (avenue de l')	30 km
Jacques	30 km
Janick	30 km
Jean	30 km
Jean-Marc	30 km
Jessica	30 km
Jetté	30 km
Joël St-Laurent	30 km
Johanne	30 km
Joie (de la)	30 km
Jolibois (Place)	30 km
Josée	30 km
Joseph	30 km
Josephine	30 km
Julie	30 km
Karine (Place)	30 km
Laboissière	30 km
Lac (des) (Lac Rond)	30 km
Lac Lemen (du)	30 km
Lac-des-Pins (1ère avenue du)	30 km
Lac-des-Pins (2e avenue du)	30 km
Lac-des-Pins (3e avenue du)	30 km
Lac-des-Pins (du)	30 km
Lachapelle (Place)	30 km
Lac-Lamoureux (1ère avenue du)	30 km
Lac-Lamoureux (2e avenue du)	30 km
Lac-Lemmen (1ère avenue du)	30 km
Lac-Lemmen (2e avenue du)	30 km
Lac-Lemmen (3e avenue du)	30 km
Lac-Lemmen (4e avenue du)	30 km
Lac-Louise (avenue du)	30 km
Lac-Quinn (1ère avenue du)	30 km
Lac-Quinn (2e avenue du)	30 km
Lac-Quinn (3e avenue du)	30 km
Lac-Quinn (4e avenue du)	30 km
Lac-Quinn (5e avenue du)	30 km
Lac-Quinn (6e avenue du)	30 km
Lac-Quinn (7e avenue du)	30 km
Lafleur	30 km
Lafrenière	30 km
Lamoureux (chemin)	30 km
Landry	30 km
Langlais (chemin)	30 km
Lapierre (rue) Lac des Fourches	30 km
Lapierre (rue) Lac des Pins	30 km
Lapointe (Place)	30 km
Laurentides (Place des)	30 km
Lavigne	30 km
Le Royer (chemin)	30 km
Leblanc (Place)	30 km
Leclerc	30 km
Legoff (Place)	30 km



No. résolution
ou annotation

Léopold (avenue)	30 km
Lièvres (des)	30 km
Lilas (des) Lac des Pins	30 km
Lilas (Place des) Lac Maurice	30 km
Lion	30 km
Lison	30 km
Loutre (Place de la)	30 km
Lucerne (montée)	30 km
Lynx (avenue du)	30 km
Lyse	30 km
Mackenzie	30 km
Manolito	30 km
Manseau (boulevard)	30 km
Marcel (rue) Domaine Belisle	30 km
Marcel (rue) Domaine des 2 Lacs	30 km
Marco	30 km
Marilyne	30 km
Mario	30 km
Marseille (Place)	30 km
Martial	30 km
Martine	30 km
Maurice (chemin)	30 km
Maurier (du)	30 km
McKay	30 km
Mélèzes (des)	30 km
Merles (des)	30 km
Métiers (avenue des)	30 km
Michel	30 km
Midi (avenue du)	30 km
Mimosa	30 km
Mine (de la)	30 km
Mini	30 km
Mireault (Place)	30 km
Mistral (du)	30 km
Moncharme	30 km
Mongeon	30 km
Montagne (avenue de la)	30 km
Mont-Blanc (avenue)	30 km
Montclair	30 km
Montjoie	30 km
Montrose	30 km
Mont-Rouge (avenue)	30 km
Mousseau	30 km
Moustiques (des)	30 km
Muguet (du)	30 km
Murielle	30 km
Nanok Drive	30 km
Napoléon	30 km
Narcisses (des)	30 km
Nicole	30 km
Normandie	30 km
Noyers (avenue des)	30 km
Oiseaux (des)	30 km
Olivier	30 km
Olympia (avenue)	30 km
Ombre (de l')	30 km



No. résolution
ou annotation

Ormes (avenue des)	30 km
Oscar	30 km
Ouellet (Lac Ricard)	30 km
Ouellette (rue) Domaine Manseau	30 km
Ouimet	30 km
Paix (avenue de la)	30 km
Papillon	30 km
Paquette (Place)	30 km
Parc (du)	30 km
Paré	30 km
Patry	30 km
Paul	30 km
Payette	30 km
Pelletier	30 km
Pelouses (des)	30 km
Pensées (des)	30 km
Pépin (Place)	30 km
Pépin (rue) Domaine Manseau	30 km
Perrault	30 km
Petit-Boisé (le)	30 km
Petits (Place des)	30 km
Philomène Bougie	30 km
Pic-Bois (avenue)	30 km
Pigeons (des)	30 km
Pinard	30 km
Pins (avenue des)	30 km
Pinsons (des)	30 km
Plage (de la)	30 km
Plaines (avenue des)	30 km
Plaisance	30 km
Plateau Simard	30 km
Pointe (de la)	30 km
Potager (du)	30 km
Pré Vert	30 km
Premier Colon (avenue du)	30 km
Prieur	30 km
Principale	30 km
Quatre-Saisons	30 km
Quinn	30 km
Rang 2	30 km
Raymond (Place) Domaine Gaudet	30 km
Raymond (rue) Domaine Gaudet	30 km
Réjean (avenue)	30 km
René	30 km
Repos (du)	30 km
Ricard	30 km
Rio (Place)	30 km
Rivage (du)	30 km
Rivard (avenue)	30 km
Rive-Nord	30 km
Rivest	30 km
Rivest (Place)	30 km
Robert	30 km
Robillard	30 km
Rocher (avenue du)	30 km



No. résolution
ou annotation

Rolland	30 km
Rosa	30 km
Rosario	30 km
Roseraie (de la)	30 km
Roses (des)	30 km
Rouet (avenue du)	30 km
Roy	30 km
Sables (des)	30 km
Sablière (de la)	30 km
Sainte-Julienne	30 km
Saint-Gabriel	30 km
Saint-Jean (avenue)	30 km
Saint-Louis	30 km
Saint-Patrick	30 km
Saint-Paul (côte)	30 km
Saint-Pierre	30 km
Sapinière (de la)	30 km
Sapins (boulevard des)	30 km
Sapins (des)	30 km
Sapins (Place des)	30 km
Saules (avenue des)	30 km
Savi	30 km
Sentier (avenue du)	30 km
Sœurs (des)	30 km
Soleil (Place du)	30 km
Sommet (avenue du)	30 km
Source (de la)	30 km
Sous-Bois (du)	30 km
Sportifs	30 km
Stanislas	30 km
Sucres (des)	30 km
Suzanne	30 km
Sylvie	30 km
Télesphore	30 km
Thibault	30 km
Thibodeau	30 km
Tibo	30 km
Tilleul	30 km
Toulon	30 km
Tourbillon (Place)	30 km
Tournesol (Place)	30 km
Trembles (des)	30 km
Trois-Sœurs (avenue des)	30 km
Turcot	30 km
Turcotte	30 km
Turret	30 km
Urubu (de l')	30 km
Val-des-Bois	30 km
Val-des-Cèdres	30 km
Véga (Place)	30 km
Viau	30 km
Victoire (de la)	30 km
Victoria	30 km
Villa-des-Pins (Place)	30 km
Vincent-Sicari	30 km
Volets (des)	30 km



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2015

Vondrejs	30 km
Vue-du-Lac-Louise	30 km
Walter	30 km
Wolfe	30 km
Yvan	30 km
Yvan-Varin	30 km
Yves	30 km

Tableau B	Limite de vitesse maximal (Km)
Anita (Place)	40 km
Anjou (Place)	40 km
Armand (place)	40 km
Bocage	40 km
Bois-Soleil (montée)	40 km
Cèdreraie (de la)	40 km
Cerfeuil (du)	40 km
Champs-Fleuris (des)	40 km
Claude (rue) Domaine Patenaude	40 km
Côteau (du)	40 km
Delorme (boulevard)	40 km
Denise	40 km
Érablière (de l')	40 km
Fleurie (Place)	40 km
Florence	40 km
Frênes (Croissant des)	40 km
Grande-Ligne (de la)	40 km
Hameau (du)	40 km
Hélène	40 km
Hermine (de l')	40 km
Hêtres (Croissant des)	40 km
Jean-Paul	40 km
Joliette (Place)	40 km
Laberge (montée)	40 km
Lachenaie (place)	40 km
Laval (place)	40 km
Longueuil (place)	40 km
Madeleine	40 km
McGill	40 km
Merisiers (des)	40 km
Monchamps	40 km
Morse (du)	40 km
Ostryers (Croissant des)	40 km
Pauline	40 km
Pékan (du)	40 km
Peupliers (Croissant des)	40 km
Plateau	40 km
Prés (des)	40 km
Raymond (patenaude)	40 km
Relief (du)	40 km
Saint-Joseph (Rang)	40 km
Vallon (du)	40 km
Versaille (Place)	40 km



No. résolution
ou annotation

Tableau C	Limite de vitesse maximal (Km)
Montée Cadot	50 km
Rang 3	50 km
Rang 4	50 km
Rang 5	50 km
Saint-François (montée)	50 km
Saint-François (Rang)	50 km

Tableau D	Limite de vitesse maximal (Km)
Montée Hamilton	60 km

Tableau E	Limite de vitesse maximal (Km)
Fourche (de la)	70 km
Montcalm (Rang)	70 km
Route 346 (ou rang du Cordon)	70 km

ADOPTÉE

15-09R-333

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Marcel Jetté
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et
secrétaire-trésorière